

Compte rendu de la séance du 26 décembre 2017

Secrétaire(s) de la séance:

Antoine CHATELAIN

Ordre du jour:

SUBVENTION DETR POLE MEDICAL

SUBVENTION REGION

Délibérations du conseil:

DETR 2018- POLE MEDICAL (2017 DE 105)

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de construire un pôle médical afin de regrouper les professionnels disséminés sur le territoire communal et de permettre d'accueillir d'autres médecins spécialisés et un troisième généraliste.

En effet, la population locale tend à s'agrandir de manière importante et de plus, les médecins "locaux" accueillent largement les populations voisines

Le Maire indique que les services de la Sous-Préfecture l'ont informé le 22 décembre que l'achat en VEFA - vente en futur de l'achèvement - du pôle médical ne serait pas admis pour une demande de subvention en DETR.
En conséquence la délibération prise lors du Conseil Municipal du 19 décembre 2017 doit faire l'objet d'une nouvelle délibération, objet de la présente.

Le devis estimatif en réalisation communale est estimé à 953 030 € HT auxquels s'ajoutent le prix d'achat du terrain non financé par la DETR : 50 000 €.

Le Conseil Municipal :

- * approuve le projet d'investissement tel que présenté ci- dessus
- * sollicite l'aide financière de l'État au titre de la DETR 2018
- * arrête les modalités de financement ci- dessous :

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA 20%	MONTANT TTC
total	953 030.00	190 606.00	1 143 636.00

RECETTES

Moyen financiers	TAUX	MONTANT
ETAT - DETR 2018	25.00%	238 257.50 €
REGION ILE DE FRANCE	22.87%	217 957.96 €
subvention sollicitée en décembre 2017 Agence Régionale de Santé - FIR (estimation)	12.13%	115 602.54 €
TOTAL	60%	571 818.00 €
Fonds propres de la commune	40%	381 212.00

SUBVENTION REGION ILE DE FRANCE 2018 POLE MEDICAL (2017 DE 106)

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de construire un pôle médical afin de regrouper les professionnels disséminés sur le territoire communal et de permettre d'accueillir d'autres médecins spécialisés et un troisième généraliste.

En effet, la population locale tend à s'agrandir de manière importante et de plus, les médecins "locaux" accueillent largement les populations voisines

Le devis estimatif en réalisation communale est estimé à 953 030 € HT auxquels s'ajoutent le prix d'achat du terrain non financé par DETR 50 000 € et par conséquent la Région.

Le Conseil Municipal :

- * approuve le projet d'investissement tel que présenté ci-dessus
- * sollicite l'aide financière de la Région Ile de France au titre de 2018
- * arrête les modalités de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA 20%	MONTANT TTC
total	953 030.00	190 606.00	1 143 636.00

RECETTES

Moyen financiers	TAUX	MONTANT
ETAT - DETR 2018	25.00%	238 257.50 €
REGION ILE DE FRANCE	22.87%	217 957.96 €
subvention sollicitée en décembre 2017 Agence Régionale de Santé - FIR (estimation)	12.13%	115 602.54 €
TOTAL	60%	571 818.00 €
Fonds propres de la commune	40%	381 212.00

Séance levée à 19h45